Université du Québec
à Trois-Rivières

COMITÉ DE QUALIFICATION DE PROJET

Le comité de qualification est composé des personnes occupant les postes suivants : recteur de l'UQTR, vice-recteur aux études et à la formation, vice-recteur à la recherche et au développement, vice-recteur à l'administration et aux finances, doyen de la recherche et de la création, doyen des études, doyen de la gestion académique des affaires professorales, directeur du Service de la gestion tactique et de la logistique institutionnelle, président-directeur général de la Fondation de l'UQTR et directeur du développement de la Fondation de l'UQTR.

Rôle du comité de qualification :

- ✓ s'assurer que les projets déposés à la Fondation sont en cohérence avec le plan stratégique de l'Université;
- ✓ s'assurer de la qualité scientifique ou académique du projet déposé et valider l'exactitude et la pertinence du montant demandé pour son financement;
- ✓ s'assurer d'un bon partage de l'information quant aux projets développés dans notre université.

Critères d'évaluation du comité de qualification :

- ✓ Convergence du projet proposé avec le Plan stratégique institutionnel (mission, vision, valeurs et axes stratégiques);
- ✓ Effet structurant du projet pour l'UQTR (auprès des programmes, des départements, des écoles ou des unités de recherche);
- ✓ Pertinence scientifique du projet (valeur scientifique de celui-ci et dossier de recherche du professeur);
- ✓ Pertinence sociale du projet;
- ✓ Retombées anticipées pour les milieux (mobilisation et transfert des connaissances);
- ✓ Impact potentiel sur le recrutement, la rétention et la réussite étudiante;

Dates des rencontres bisannuelles du comité de qualification :

- Décembre de chaque année (Date de dépôt maximale 1er novembre)
- Avril de chaque année **(Date de dépôt maximale 1er mars)**

Note : les projets doivent être déposés 1 mois avant les dates de rencontres afin d'être inclus à l'agenda des comités de qualification.